

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2018 - 350 du 10 septembre 2018
portant délégation de pouvoir de nomination aux ministres à
certains emplois et fonctions

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2-2018 du 5 février 2018 déterminant les modalités de nomination
aux hauts emplois et fonctions civils et militaires ;

Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier
ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du
Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-376 du 6 septembre 2017 portant organisation des
intérimis des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article premier : En application de l'article 4 de la loi n° 2-2018 du 5 février
2018 susvisée, les ministres reçoivent délégation de pouvoir du Premier ministre
chef du Gouvernement, aux fins de nommer aux emplois et fonctions ci-après

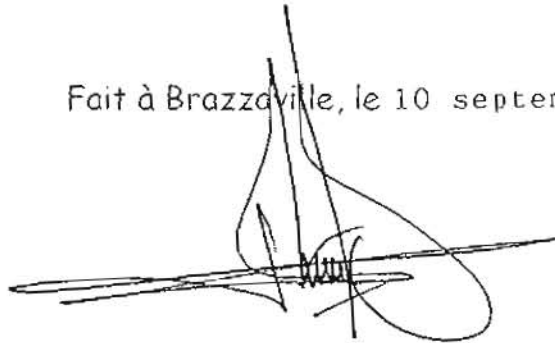
- les chefs de service ou les chefs de division des administrations centrales,
des entreprises et des établissements publics, à l'exception des
directeurs départementaux ;

- les chefs de bureau ou les chefs de section des administrations centrales, des entreprises et des établissements publics.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

2018-350

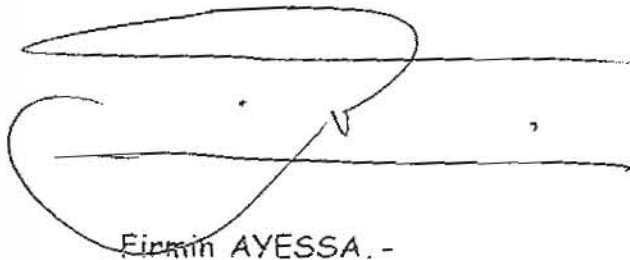
Fait à Brazzaville, le 10 septembre 2018



Clément MOUAMBA.-

Par le Premier ministre, chef du
Gouvernement,

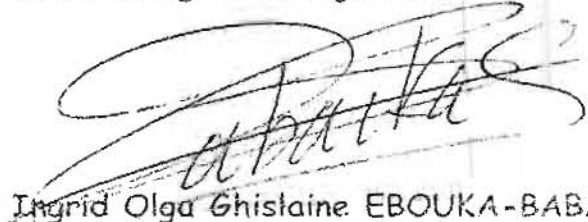
Le Vice-Premier ministre,
chargé de la fonction publique,
de la réforme de l'Etat, du
travail et de la sécurité sociale.



Firmin AYESEA.-

Pour le ministre des finances et du
budget, en mission :

La ministre du plan, de la statistique
et de l'intégration régionale,



Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS.-